



crime qui a mis Lacenaire à la mode, ne fléchirait pas entre la sellette et l'échafaud, si l'impudence avec laquelle ce misérable parlait de son châtement ne se démentirait pas à l'instant de le subir. Nous garantissons comme authentiques les détails que nous donnons.

» Au point du jour, le bourreau et ses valets se trouvaient à Bicêtre. On a fait descendre les condamnés dans la chambre destinée à la toilette mortuaire. Avril montrait une assurance à laquelle on ne s'attendait pas. Voici *ma dernière toilette*, a-t-il dit en riant; là-dessus il a avalé un verre d'eau-de-vie, et s'est laissé couper les cheveux en causant sur divers sujets.

» Lacenaire a montré beaucoup moins d'aplomb. Il s'est gorgé de café pour se donner du ton; mais la nature et la crainte d'un vengeur autre que la société outragée par ce misérable, paraissent troubler son agonie. Tantôt il demandait à écrire une lettre, tantôt à faire quelques révélations; il balbutiait; les paroles qui sortaient de ses lèvres étaient comme expirantes et inarticulées. Il avait la figure pâle et les yeux hagards. On assure qu'avant de monter dans le panier à salade, il a voulu se réconcilier avec Avril, et qu'il l'a embrassé.

» La voiture funèbre est partie de Bicêtre vers 7 heures et demie; elle était escortée par la gendarmerie de la Seine; les deux coupables étaient séparés par un compartiment; ils étaient assistés de M. l'abbé Montés et d'un autre ecclésiastique. Lors de leur arrivée à la barrière St-Jacques, une affluence nombreuse s'y trouvait déjà. Beaucoup d'individus étaient montés sur des arbres. On remarquait un grand nombre de voitures armoriées renfermant des dames élégantes, lesquelles s'étaient matinalement arrachées aux douceurs de l'alcôve pour venir satisfaire leur besoin d'émotion. Un nombreux détachement de gardes municipaux stationnait sur la place.

» Il était huit heures et demie lorsque le funèbre cortège est arrivé sur le lieu de l'exécution. A huit heures trente-cinq minutes tout était terminé.

» Avril, qui devait être exécuté le premier, est monté à l'échafaud d'un pas très ferme; Lacenaire attendait au pied de l'échafaud; son complice lui a crié: *Adieu mon vieux!* et un instant après, il n'était plus. On a remarqué que le fils du bourreau tremblait beaucoup en relevant le couteau sanglant. On dit que c'est l'apprentissage de ce jeune homme.

» Lacenaire, voulant faire preuve d'assurance, a ôté sa chemise et s'est mis nu jusqu'à la ceinture. Mais ce n'était qu'une bravade, ses jambes fléchissaient à tel point que les valets du bourreau ont été obligés de le soutenir, sans quoi il serait tombé en montant l'échelle. Quoiqu'il eût plusieurs fois annoncé qu'il parlerait aux spectateurs, il n'en a pas trouvé la force. Sa figure était décomposée; un combat épouvantable semblait se passer dans l'âme de cet homme sans morale et sans foi. Lacenaire, assassin systématique, après avoir poussé le matérialisme jusqu'à ses plus horribles conséquences, est mort avec toutes les frayeurs du plus vulgaire des criminels!

» On se rappelle que, dans les débats de cette triste affaire, François, que la déclaration de circonstances atténuantes avait arraché à l'échafaud, avait terminé son allocution en disant: « Si je suis condamné, en allant à la mort j'irai ferme, et toi, canaille, tu caponneras, lâche! » La prédiction de François s'est accomplie. »

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 8 janvier.

(Présidence de M. Dupin.) LECTURE DE L'ADDRESS.

A deux heures dix minutes M. le président monte au fauteuil.

M. *Piscatory*, secrétaire, donne lecture du procès-verbal.

M. le Président, plusieurs députés s'excusent sur l'état de leur santé de ne pouvoir assister au commencement de la session.

M. *Hawinger*, député du Bas-Rhin, donne sa démission, motivée sur ses affaires. La lettre sera envoyée à M. le ministre de l'intérieur.

En ce moment la chambre est peu nombreuse, les députés se livrent à des conversations particulières. On remarque l'ambassadeur de Grèce dans la tribune diplomatique.

L'ordre du jour est la communication du projet d'adresse.

M. le Président donne lecture du projet d'adresse au milieu du plus grand silence.

Voici le texte de l'adresse :

« Sire, la chambre des Députés fidèle interprète des vœux et des besoins du pays se félicite d'avoir à porter à V. M. des paroles de satisfaction et d'espérance. Une paix profonde règne dans l'État et la France a foi dans sa durée. Cette sécurité, en cimentant notre union au-dedans, assure de plus en plus notre puissance au dehors. Heureux le pays qui retrouve à un si haut degré, le sentiment de sa force quand tous ses vœux sont pour la paix. »

» Cette situation prospère est due à l'action du temps et aux progrès de la raison publique qui ont triomphé des circonstances les plus difficiles. Naguères la France voyait encore l'ordre public et nos institutions aux prises avec les efforts acharnés des factieux. Pour les défendre, Sire votre gouvernement n'a fait appel qu'à la force des lois et nous aimons à reconnaître avec V. M. les heureux effets des mesures législatives adoptées par les pouvoirs constitutionnels. Partout secondées par le bon sens national elles ont ramené le respect des lois et des mœurs publiques.

Les attaques contre le Prince et la Constitution du pays ont cessé, et la confiance des bons citoyens se rallie autour de ces grands intérêts désormais inviolables.

» Une catastrophe de douloureux souvenir a consterné la patrie, elle n'aura servi qu'à faire éclater la magnanimité du roi et l'amour de la France; et la Providence qui veille sur ses destinées, a visiblement protégé les jours dont V. M. a fait le plus cher patrimoine de la nation.

» Sire, votre famille royale a aussi sa part dans les espérances de la patrie. Vos fils ont passé leurs premières années avec les nôtres et nous les retrouvons aujourd'hui dans les camps au milieu de notre valeureuse jeunesse. A cette noble égalité de travaux et de périls, la France reconnaît son caractère national et la dynastie qu'elle s'est choisie. Elle n'a pas vu sans émotion l'ainé de ses princes associé aux fatigues et aux dangers de notre armée; et la Chambre après avoir ressenti vos justes sollicitudes, a droit de partager votre satisfaction de père et de Roi. Elle espère, Sire, que le séjour de l'héritier de la couronne au sein de nos possessions d'Afrique contribuera à éclairer le gouvernement sur les mesures les plus propres à combiner à leur égard, les vœux de la civilisation et les véritables intérêts de la France.

» Le premier besoin de la civilisation, Sire, c'est la paix, et nous avons accueilli avec empressement de la bouche de V. M. l'assurance de l'état satisfaisant de nos relations avec les puissances étrangères. Notre intime union avec la Grande-Bretagne est une garantie de plus pour la durée de la paix. Elle assure la réserve et le maintien des droits consacrés par les traités dont l'exécution importe à l'équilibre de l'Europe.

» La France, Sire, donne l'exemple, de la fidélité aux promesses. Le gouvernement de V. M. a pris sur les frontières d'Espagne les mesures nécessaires à assurer l'accomplissement du traité du 28 avril 1834. La Chambre fait des vœux sincères pour que ces mesures continuées avec une vigilante fermeté, concourent à la pacification intérieure de la Péninsule et à l'affermissement du trône de la Reine Isabelle II.

» La Chambre regrette, comme V. M., que le traité du 4 juillet 1831 n'ait pu encore recevoir son exécution complète. Elle a vu dans la médiation amicale de la Grande-Bretagne une nouvelle preuve de l'alliance qui unit les deux pays. Les déclarations contenues dans un acte récent nous font espérer enfin une issue également honorable pour deux grandes nations.

» La paix, Sire, ne peut qu'accroître la prospérité de nos finances; leur état satisfaisant que V. M. nous annonce, permettra enfin d'obtenir dans toute sa vérité l'équilibre tant désiré entre les revenus et les charges de l'État. Pour atteindre et conserver cet important résultat, nous savons tout ce qu'il faut de maturité dans le règlement des crédits, de fixité dans le maintien de leurs limites, de prudence dans l'évaluation des recettes qui doivent y pourvoir. C'est donc dans cet esprit que nous examinerons les lois des finances qui nous seront présentées; une sage économie est un devoir sacré pour le gouvernement, c'en est un aussi pour la Chambre, gardienne de la fortune publique.

» La Chambre portera aux autres lois que V. M. lui a annoncées toute l'attention que mérite leur importance. Il s'agit d'organiser les libertés municipales qui fondent l'existence politique des nations, la responsabilité ministérielle qui la garantit, l'enseignement qui la perpétue. Il faut délibérer sur les réformes administratives et judiciaires, sur l'agrandissement et la régularité de ses communications intérieures, sur les graves questions qui touchent notre commerce extérieur. C'est surtout dans les temps de sécurité qu'on peut sans entraînement comme sans défiance consolider les libertés politiques. C'est alors qu'on peut imprimer aux améliorations sociales le caractère de la durée parce qu'on les entreprend avec sagesse.

» Sire, le moment est venu pour la France, de recueillir les fruits de sa prudence et de son courage. Le premier de tous, c'est le calme des esprits que V. M. appelle par ses nobles paroles et sans lequel la tranquillité des états n'est qu'apparente et passagère.

» Oui Sire, la chambre le pense avec vous, c'est quand la force persévérante des lois a découragé les partis par la conviction de leur impuissance, qu'il appartient à une politique généreuse et conciliatrice de rallier tous les Français autour du trône et des institutions de juillet.

» C'est ainsi que la France pourra consacrer à la prospérité commune ses forces et son génie trop souvent tournés contre elle-même au profit des dissensions qui l'ont déchirée. Aujourd'hui, Sire, elle n'écoute ni les vaines théories, ni les paroles passionnées; elle demande à ceux qui la gouvernent de veiller pour elle à ces grands intérêts nationaux et positifs qui font la véritable splendeur des nations.

» Sire, la Chambre des députés sera fidèle à sa voix, nous seconderons ce noble essor en perfectionnant nos lois, en aidant de tous nos efforts à l'amélioration des mœurs publiques, en recherchant attentivement les véritables intérêts du commerce, en protégeant nos industries et surtout l'agriculture, la première de toutes, qui par les difficultés de sa situation actuelle autant que par son importance vitale appelle toute la sollicitude du gouvernement.

» Sire, tels sont nos vœux; puisse la nation dans la carrière qui s'ouvre devant elle marcher rapidement à l'accomplissement de ses hautes destinées.

» Sire, la reconnaissance nationale y associera votre

nom, et tandis que la pacification des troubles et la prospérité des peuples n'appartiennent d'ordinaire qu'à des époques et à des règnes divers, cette double gloire sera réservée à V. M. Elle sera la plus douce récompense pour votre cœur paternel et l'histoire en fera le caractère distinctif de votre règne. »

## BELGIQUE.

ANVERS, 12 Janvier.

### INCENDIE ÉPOUVANTABLE DE NEW-YORK.

Un de ces événements effroyables qui font époque, vient de jeter New-York dans la désolation. Un incendie, fait pour rappeler la mémoire de celui de Londres, qui en 1666, plongea tant de familles dans la misère, un incendie épouvantable, a réduit en cendres 700 maisons, la bourse, et d'autres établissements publics. Les lettres de New-York qui annoncent ce désastre, et qui ont été reçues à Londres le 9 de ce mois, sont du 22 décembre: elles sont écrites sous l'influence de l'effroi et du malheur, et cependant elles ne peuvent peindre que faiblement le désespoir de la population toute entière. La confusion n'était pas plus grande à Lisbonne, lors du fameux tremblement de terre qui détruisit cette ville, qu'elle a été à New-York; les ruines fument encore, et déjà d'autres malheurs viennent mettre le comble à l'infortune. De nombreuses faillites sont déjà déclarées, et elles se multiplieront d'autant plus, que les compagnies d'assurances contre l'incendie, éprouvant à la fois des pertes si nombreuses qu'elles ne peuvent les supporter, sont elles-mêmes entraînées dans le tourbillon, ne peuvent adoucir aucune douleur, et sont obligées de subir le même sort que beaucoup de leurs assurés. C'est-à-dire de cesser leurs paiements.

Nous donnerons demain un résumé de la première séance des conseils-généraux d'agriculture et de commerce tenue à Paris le 8 courant; c'est une parodie de l'enquête commerciale et le ministère aura bien de la peine à rallier à son système de libertés une foule d'intérêts divergents dont l'influence se fait sentir même dans la question des chemins de fer.

— On nous écrit de Bayonne, 4 janvier :

Le bruit se répand que le fort de Guetaria aurait été enlevé d'assaut le lendemain de la prise de la ville, mais on ne connaît rien de positif à cet égard.

Nous avons retiré de notre boîte deux lettres que nous nous empressons de publier. Nous ne partageons pas tout à fait l'opinion de l'auteur de celle sur les assurances, comme on pourra s'en convaincre par la lecture d'un article que nous publierons demain et qui est destiné à réfuter celui du *Journal du Commerce* qui a paru hier.

Pour ce qui est de la 2<sup>e</sup> lettre nous nous joignons de grand cœur aux vœux exprimés par l'auteur; tout ce qui peut activer notre commerce et contribuer à l'écoulement de nos produits est trop précieux pour que nous désespérions de voir accueillir par l'autorité compétente la demande de notre abonné.

### ASSURANCES MARITIMES.

Anvers, le 11 Janvier 1836.

Monsieur le Rédacteur,

Votre numéro 26, en date d'hier, contient une revue sur les assurances maritimes des plus intéressantes et des plus utiles. Elle fait naître le regret que votre journal n'ait pas paru trois ans plutôt, car, je n'en doute pas, vos réflexions maintes fois répétées auraient eu pour résultat de faire fléchir les assureurs du continent qui n'ont pas encore perdu l'habitude de baser leurs primes d'assurances sur celles de nos voisins d'outre-mer. Cependant les assureurs anglais ont mille petites compensations que les nôtres ne connaissent pas, quand ce ne serait que celle de toujours transiger à 20, 25 et 30 o/o de perte pour les assurés, et celle de ne jamais payer les avaries sur les corps de navires, et ce sont précisément les plus ruineuses.

La comparaison que vous établissez entre les primes d'aujourd'hui et celles de 1828 est frappante! J'y ajouterai une réflexion que vous n'avez pas faite, c'est qu'à cette époque là il y avait encore un avantage qui n'existe plus aujourd'hui: les assureurs étaient généralement plus unis, s'entendaient mieux; se partageaient les affaires, les primes étaient uniformes; aujourd'hui, n'a-t-on pas vu dans une même bourse, le même risque être payé de cinq manières différentes? Les affaires s'arrachent au rabais et quelle est la cause première de ce rabais? Je n'ose réellement pas me prononcer, mais je crois ne pas pouvoir l'attribuer à autre chose qu'aux agences des Compagnies étrangères à la place, qui ne sont rétribuées qu'à raison des primes et non des bénéfices qu'elles procurent. Aussi aurait-on vu avec infiniment de plaisir que l'agence de la Compagnie des assurances réunies avait été supprimée forcément parce qu'on espérait que la leçon serait profitable. Si elle a eu des résultats, ils sont imperceptibles jusqu'ici; peut-être vont-ils devenir plus sensibles parce que l'agence de la Compagnie de l'Union Belge et étrangère a annoncé à la Bourse de ce jour qu'elle venait également d'être forcée d'arrêter ses opérations.

Sans parler de l'agence de la Compagnie d'assurances générales de Paris qui partage fort innocemment le malheureux sort de nos compagnies, je ne vois plus sur notre place qu'une seule agence, celle de la Compagnie des assurances universelles, mais elle sera assez politique pour changer de système. Que tous les assureurs se coalisent donc pour maintenir les primes, et alors peut-être ne faudra-t-il que

six bons mois pour réparer les dernières brèches, relever le cours des actions de nos Compagnies dans la plupart des- quelles je me trouve fortement intéressé comme actionnaire. Quoique je vous écrive, Monsieur le rédacteur, en cette qualité d'actionnaire, je suis loin de partager la panique de quelques uns de mes collègues que la peur empêche de raisonner. Le bien se trouve toujours à côté du mal, et je suis d'avis qu'il faut savoir toujours tenir tête à l'orage.

Votre abonné, J. S.

Anvers, le 11 janvier 1856.

Monsieur le Rédacteur du Précurseur.

S'il est à regretter qu'une bonne législation n'ait point prévenu, en temps opportun, le départ de la plus belle partie de notre marine marchande, et le malaise, ou le dépérissement partiel de notre industrie, le mal n'est pas sans remède; espérons que les projets de loi, que le gouvernement se propose de présenter, donneront au commerce une nouvelle vie; et en applaudissant à cette sollicitude du gouvernement, faisons des vœux pour que ces nouvelles lois ne se fassent pas attendre.

Le commerce doit pouvoir exercer son mouvement dans un cercle aussi large que possible, tracé par des lois sages, d'après la situation d'un pays et ses relations avec les autres nations, sans gêner son action, soit par des tracasseries souvent succitées par les agens du fisc, soit par des dispositions étroites, ou par le défaut de dispositions utiles, telles que celle qui fait le motif de ces lignes: à Anvers, port principal où le mouvement du commerce et de la production doit s'opérer, chose étonnante, il n'existe point d'entrepôt pour les charbons de terre; j'ignore quelle en est la raison; mais il est de fait que la non-existence de cet entrepôt à Anvers, a fait manquer cet hiver des expéditions considérables de cet article; non-seulement en hiver, lorsque les canaux sont pris de glaces, il est impossible de les faire arriver, mais même en été, les arrivages ne peuvent pas toujours avoir lieu de manière à ne pas apporter des retards aux expéditions. Il faut espérer que la nécessité de cet entrepôt, sera senti d'autant plus que le succès d'une spéculation dépend souvent de la promptitude des opérations, et que l'administration que la chose concerne, prendra les mesures convenables en faveur d'une branche aussi importante de nos produits.

Agréer, etc.

Un abonné.

CHRONIQUE COMMERCIALE.

On nous communique une lettre écrite de Cayenne le 19 novembre 1855, et dans laquelle nous lisons ce qui suit: « Vous savez sans doute ce qui s'est passé au Para: la ville entière brûlée, les blancs égorgés et cinq chefs ont tour à tour été massacrés; enfin tout a été mis à feu et à sang par les Indiens, les mulâtres et les nègres. Les consuls des différentes nations ont été obligés de fuir; beaucoup de Portugais se sont réfugiés à Cayenne avec ce qu'ils ont pu sauver: c'est St.-Domingue, tome second!

» Nous venons d'apprendre par une goëlette arrivée de Déménary avant-hier, que les nègres ayant entendu dire qu'ils étaient libres et voyant qu'on les faisait néanmoins travailler, s'étaient refusés à se rendre au plantage. On a sévi, mais alors les nègres se sont portés sur différentes habitations, ont massacrés les blancs, incendiés les cannes et les bâtimens, etc.

— On estime à 700,000 fr. l'ensemble des pertes dont la faillite Jelski afflige la bourse de Paris. A Francfort et à Londres, le déficit causé par cette déconfiture sera beaucoup plus considérable, à cause des grandes opérations en rentes espagnoles que cette maison a traitées à découvert sur ces deux places. On sait qu'à Paris, les affaires en fond d'Espagne ne se traitent qu'avec des couvertures.

— Dans tout le Maconnais et le Beaujolais on a de grandes inquiétudes pour les vignobles; la terre est presque partout gelée à 16 et jusqu'à 17 pouces; rien n'annonce un adoucissement dans la température; bien au contraire, on redoute, si cela continue quelques jours encore, que nos vignes n'aient le sort de l'hiver de 89, où les trois quarts de vignes, gelées par la racine, furent arrachées.

On n'espère déjà plus sauver les jeunes plantiers de deux ou trois ans. Ce serait une perte immense pour le beau vignoble des bords de la Saône, presque continu de Châlons à Lyon.

COMMERCE.

PLACE D'ANVERS 12 JANVIER.

Notre marché a été très calme pour tous les articles en général, rien qui mérite d'être rapporté. Les Potasses d'Amérique sont tenues à des prix très élevés, et peu vendeurs par suite de l'incendie de New-York.

MARCHÉS ÉTRANGERS.

MARCHÉ DU HAVRE, 9 janvier.

COTONS. — Nos détenteurs de coton continuent à lâcher un peu la main. Cafés et sucres bien tenus.

MARCHÉ DE ROUEN, 8 janvier.

COTONS. — Il s'est fait peu d'affaires sur notre place depuis quelques jours, à la halle de ce jour il y avait peu d'activité, les calicots étaient cependant bien tenus et assez demandés. — Les cotons filés aussi bien tenus à cause du peu de provisions, les cotons en laines très offerts et calmes. Louisiane 280 c. à 5 f. le k. marchandises, Caroline 260 à 2-77.

HUILES. — On a fait des Rabettes disponibles à 125 f., on tient 126 pour les 4 mois suivants et 125 pour les 4 derniers mois. Il y a preneurs à 121 f. de lin rare en disponibles et tenu 126.

MARCHÉ DE BAYONNE, 5 janvier.

Prix des céréales au dernier marché: froment, 19 28; blé d'Inde, 10 25; orge, 11 50; chataignes, 9 fr.; fèves de marais, 12 50; haricots, 17 50; foin vieux les 50 kilog., 4 12; paille, 2 29.

MARCHÉ DE LONDRES, 8 janvier.

Tous les avis des Indes occidentales sont d'accord pour annoncer que la récolte du sucre présente une aspect très favorable, mais aussi que l'on a des craintes sur les travaux qui manqueront, dit-on, ce qui fit grand tort à la récolte précédente, qui avait aussi une apparence favorable comme celle-ci.

SUCRES. — Le marché des moscovades des Indes Occidentales s'est ouvert mardi dernier, après les fêtes, avec une grande vivacité, et généralement à une avance de 1 s. 6 d. par quintal; sucres ordinaires bruns maintenant 62 s. jusqu'à 68 pr. beau, depuis lors le marché s'est graduellement élevé; on peut évaluer les ventes de la semaine à 5500 barriques ou tierçons.

Dans les raffinés il y a eu une hausse de 2 s. à 2 s. 6 d. première qualité. Depuis les fêtes; il y a eu quelque confusion dans les prix à peu près, a été payé pour les deux sortes, pour presser ou ne pas passer l'étalon, pour le premier 85 s. et 86 s. 6 d. ont été payés, pour le second 84 s. et 84 s. 6 d.

Cet après midi les raffinés continuent à avancer, on a payé 86 s. pour lumps passant l'étalon.

ISLE MAURICE. — Nous n'avons à rapporter aucune vente, ni publique ni privée, en sucre Mauritius. La vente publique de ce jour, de 4696 b. sucre de la nouvelle récolte, ne s'est pas faite avec la vivacité qu'on espérait; brun 62 s. 6 d. jusqu'à 67 s. pour beau blond, ce qui est 1 s. plus haut que la dernière vente publique, mais pas en proportion de la hausse sur les sucres bruts des Indes Occidentales; la moitié à peu près a été retenue.

Jusqu'au 31 décembre 1855, les rapports sur les existences indiquent une diminution, en comparaison de la fin de 1854, d'environ 19,500 b. et environ 56,000 b. de moins, qu'à la fin de 1855. Les importations pendant la dernière année ont d'environ 12,500 b. de plus que pendant la précédente, et environ 65,800 de moins qu'en 1855.

INDES ORIENTALES. — La seule nouvelle dans ces qualités est une hausse de 1 s. à 1 s. 6 d. par quintal; la demande continue et le marche est très ferme, les dernières ventes sont 5000 b. Manille, 551 b. Bengale, 1745 b. Siam et 309 paniers Java; le Manille de beau brun, à bas gris 29 s. a 51 s.; Bengale bon blanc 57 s. 6 d. a 58 s.; bas brun lavé 24 s. a 24 s. 6 d. Siam, blond super fin, (super fine) 55 s. 6 d. à 54; blanc bas 54 s. 6 à 55 s., bon blanc 56 s. 6 d. a 57 s. 6 d.

Par vente publique de ce jour, 444 b. 52 b. ques Sucres de Siam et de Java se sont vendus plutôt plus haut, on rapporte qu'une partie considérable de Manille s'est vendue à environ 52 s.

Les Importations de 1855 sont d'environ 40,900 b. de plus qu'en 1854, mais environ 51,000 b. de moins qu'en 1855. Les existences sont

à peu près 17,500 b. de moins qu'au commencement de 1855, et à peu près 61,400 b. de moins qu'au commencement de 1854.

Etrangers. — Les derniers achats en sucres étrangers, par contrats privés, se bornent à des parties de Havane blond de 57 s. 6 d., et à des petites parties de Bahia, bon brun à 26 s. 6 d., blanc inférieur à 55 s. On rapporte que deux cargaisons sous voiles de Bahia, de la veille récolte, ont été vendues livrables à Anvers, et à Amsterdam, brun à 26 s. blanc à 54 s.

L'importation à considérablement diminué, elle n'est que de 15,000 c. havane et 5000 c. Brésil, dans les existences il y a aussi une diminution marquante.

MELASSES des indes occidentales. — Il s'est fait quelques ventes à des prix plutôt plus hauts, 28 s. 6 d. et 29 s. pour bon et beau Demerari, ainsi qu'une partie à 50 s. 6 d.

CAFÉ. — Les affaires qui se sont faites dans les qualités des plantations britanniques, n'ont pas été considérables, mais les prix ont éprouvé une amélioration depuis les fêtes d'environ 1 s. à 1 s. 6 d. par quintal. En vente à l'enchère 48 barriques et 12 balles berbice, qualité moyenne, se sont vendues à une avance. En café des indes orientales, les affaires se bornent à 400 balles Ceylan bon marchand, en vente publique; une partie est vendue de 56 s. 6 d. à 57 s. 6 d. Il n'y a point de vente publique à rapporter en cafés étrangers, et à peine quelques achats privés, les prix sont nominaux.

(La suite à demain.)

PARTIE MARITIME.

NOUVELLES DE MER.

Le navire Franciscus, cap. Scheper, arrivé à Flessingue venant de Messine et destiné pour notre port, a rencontré le navire Antoine, cap. Lange, à la hauteur de Swansea faisant bonne route pour Buenos-Ayres.

— On nous écrit de Dunkerque en date du 10 et.

Le navire Vigilant, cap. Blanconnier, venant de Malaga, en destination du Havre et Dunkerque es qu'on avait annoncé de relâche au Camaret, avec avaries, est arrivée en ce port. Il n'y aura rien à réclamer aux consignataires de la cargaison.

Dunkerque, 10 janvier. — Le navire Anna, cap. Médaille, venant de Marseille a jeté une partie de cordages et vivres à la mer pour soulager le navire étant à la hauteur du cap finistère, après la marée il entra; mais resta échoué à l'entrée du port, le navire ayant beaucoup fatigué, il fait 5 pouces d'eau à l'heure, mais ayant soin de franchir les pompes on espère que la marchandise n'aura pas d'avaries.

— Le navire Robuste, cap. Rochelle, venant de Marseille, a relâché le 7 courant à l'Île Fra combe pour réparer quelques avaries et prendre des vivres le dominage s'élève de cinq à six mille francs.

— Le navire Foudre, cap. Hingant de relâche à Duncarven, a fini ses réparations, il allait emprunter à la grosse, pour payer ses dépenses.

— On nous écrit d'Ostende; 10 courant:

La goëlette française, Virginie, chargée de coton, venant du Havre, a passé le 10 et. avant-midi au large pour l'Escout.

— Le capitaine Du Borom N' Dar, de New-Castle à Bordeaux et que nous avons annoncé entré de relâche à Pauillac le 51 décembre dern. rapporte avoir éprouvé beaucoup de mauvais temps, il a eu son portemanteau enlevé et il est obligé de faire calfater les hauts de son navire pour pouvoir arriver à sa destination.

— On nous écrit de St-Valery, 8 janvier:

On s'occupe activement du sauvetage des plombs du navire Jean Baptiste, c. Rivière, dont nous avons annoncé la perte. Déjà 5 à 600 saumons sont sauvés et l'on espère en retirer encore bien davantage.

— On écrit Ternschelling, 7 janvier:

Le navire Raphaël et Mathilde, allant de Hambourg à St-Thomas, a été rencontré par le bateau pilote n° 6.

MOUVEMENTS DES PORTS.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 12 JANVIER.

Le brick anglais Flora, cap. Lemesuriez, ven. de Montevideo, ch. de cuirs.

Le kof belge Pelicaen, cap. Douwes, ven. de Londres, ch. de café et sucre.

EN VUE. — Le 3 mâts américain Lagoda, et un schooner français.

AU BAS DE LA RIVIERE. — Un brick, pavillon inconnu; le schooner belge Franciscus; à l'ancre à la hauteur d'Oede- kenskerk, le 3 mâts américain Ceylan.

PARTI CE JOUR. — La galjace prussienne Ludwig Edward, cap. Kraft, all. à Smirne, ch.

La galjace danoise Christiane Louise, cap. Sundsmann, all. à Trieste, ch.

TEXEL.	venant de	Maria, c. Vande Steene, Havane. Malle anglaise. Douvres.	allant à	allant à
9 janvier.	Baron Keetsheva, Smyrne. Ulysse, c. Gialic, Patras. Anna Maria, c. Kuyper, Londres.	DUNKERQUE.	5 Clémence, Harel, Commerce, c. Olivier, Dunkerque. 8 St.-Charles, c. Lemaire, Séraphine, c. Amelin, Paul, c. Le Roux, Rouen.	8 Boreas, c. Taylor, New-Orléans. Remy et Louis, c. Heuzé, New-York. Drigas, c. Postel, Rio-Janeiro. Fortuna, c. Villa, Havanne. Commerce, c. Digard, Martinique. Messenger, c. Gaudin, Marseille. Intrepide Canaris, c. Legoff, "
9 Verwagting, c. Dekker, Surinam. Ida Catharina, c. Veenhorst, Newry. Hoop en Verwagting, c. Deboer, Londres.	FLESSINGUE.	8 Princes van Orange, Rotterdam. Fairy, c. Parkett, Hull. 9 Actif, c. Patoiseau, Brest. Lucienne, c. Picot, Rouen. Père de Famille c. Hénon Gram-Couronne. Deux-Amis, c. Vince, New-Castle. Amie-Chérie, c. Bernard, Bordeaux. Messenger, c. Poncelet, Marseille. Charles, c. Doublet, Havre. Commerce, c. Misse, Cette. St.-Pierre, c. Lequesne, Carenteau.	1 janvier. Anne Elisabeth, c. Pain, Londres. Actif, c. Denis, Bordeaux. 2 Jeune Mathilde, c. Dumontel, Malaga. 6 Celine Fannie, c. Rossignol, Rouen. Cette. 7 Courrier d'Abbeville, Honfleur. Espérance, c. Rire, Charente. Désiré, c. Camare, "	5 janvier. Arrivé en quarantaine. Alexandre, c. Pana, Odessa. En libre pratique. Octavie, Cagliari. Binicas, c. Chatté, allant à Havre. Lusiguano, c. Nidolich, Montevideo. Navires expédiés.
8 janvier. Jeune Gérard, Rotterdam. Thomas et Martha, Leith. Anna-Margaretha, Oldenbourg. Onderneming, Roosterseel. Peace, c. Breckon, Londres. Diana, c. Oostgries, Aventure. Amérique, c. Kittson, New-York.	OSTENDE.	BOULOGNE sym.	1 Heureuse Pauline, c. Bourde, Cette. Frederick, c. Beaucherot, Belle-Ile. 6 3 Emilies, c. Raguet, Havre.	4 Alcide, c. Savary, allant à Londres. Confiance, c. Couture, Alger. Adolphe, c. Payri, " Civid. de Wendt, c. Hellinga, Rotterdam.
9 janvier. Malle de Douvres. Lord Hawkesbury, c. Overton, Londrés. 10 Earl of Liverpool, c. Lomax, "		2 janvier. Fox, c. Harrison, Rye. St.-Charles, c. Lemaire, Havre.	HAVRE. 9 janvier. New-Orléans, c. Agry, Charleston. Humboldt, c. Bliss, Savannah.	
10 Jonge Jan, c. Krelly, Londres.				

**ANNONCE LITTÉRAIRE.**

SOCIÉTÉS DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES,  
POUR LES PUBLICATIONS LITTÉRAIRES, RUE DE RUYSBROECK, N.° 9, A BRUXELLES.

**DICTIONNAIRE**

DES

**DICTIONNAIRES,**

Le nombre de nos Souscripteurs étant devenu beaucoup plus considérable que nous ne nous y étions attendu, nous avons été obligés de faire remettre sous presse les premières feuilles qui composent la première livraison, et par ce motif la première livraison, au lieu de paraître du 25 au 30 courant ne paraîtra que du 20 au 25 janvier prochain, mais sans remise.

Nous ferons remarquer que nous pouvions fort bien paraître du 25 au 30 courant, ainsi que nous l'avions promis, mais alors nous n'eussions pu servir qu'une partie de nos Souscripteurs, tandis que nous voulons les servir tous à la fois, afin de n'en mécontenter aucun.

Nous annonçons encore, que la première livraison devant être considérée de droit, sinon de fait, comme déjà en vente, tous ceux qui désireront souscrire maintenant ne pourront pas jouir des avantages accordés aux premiers souscripteurs, et seront obligés de payer chaque livraison 55 centimes, et dès la mise en vente de la 2<sup>e</sup> livraison 60 cent. (14)

**NOUVEAUTÉS MUSICALES**

**A ANVERS**

chez **ANCELLE, Imprimeur-Libraire**

**CANAL AU FROMAGE, N. 689.**

DIMINUTION DE 75 A 80 POUR CENT PAR SOUSCRIPTION.

Musique en détail avec 2/3 de rabais sur les prix de Paris : Romances et Nocturnes avec accompagnement de Piano à 6 centimes, collection de quadrilles nouveaux, valse et galops pour le Piano à 1 franc le cahier.

**LES SOIRÉES MUSICALES DE ROSSINI,**

Huit arriettes et quatre duos Italiens avec une traduction française, supérieurement gravés, sur beau papier, broché 8 francs, relié 9 francs.

Le Catalogue se distribue au magasin.

(19)

**ASSURANCE DES LOTS D'AUTRICHE DE L'EMPRUNT**

DE 1834, PAR LE LLOYD FRANÇAIS,

N.° 8, Place de la Bourse.

La plupart des grands et des petits capitalistes de Paris et des départements étant propriétaires de lots d'Autriche, dont le cours a une tendance progressive et continue vers la hausse, tendance qui s'explique parce que ce fonds offre un placement sûr, accompagné d'une grande perspective de bénéfices, nous nous empressons de prévenir les porteurs de lots d'Autriche qu'en s'adressant aux directeurs du Lloyd Français, place de la Bourse, n.° 8, à Paris, ils peuvent se faire assurer contre les chances de sortie aux tirages qui commenceront le premier février 1836.

Le premier tirage sera de 1300 obligations de cinq cent florins, suivant le tableau ci-après :

OBLIGATIONS OU LOTS DE 500 FLORINS		GAINS.	
		En florins.	En francs.
1	Oblig. ou lots sortant p.	320.000	800.000
1	Idem . . . . .	100.000	250.000
1	Idem . . . . .	50.000	125.000
1	Idem . . . . .	25.000	62.000
1	Idem . . . . .	20.000	50.000
1	Idem . . . . .	15.000	37.000
2	Idem . . . . .	10.000	25.000
2	Idem . . . . .	7.000	18.750
4	Idem . . . . .	5.000	12.500
4	Idem . . . . .	3.000	7.500
5	Idem . . . . .	2.000	6.250
6	Idem . . . . .	2.000	5.000
10	Idem . . . . .	1.500	3.750
10	Idem . . . . .	1.200	3.000
15	Idem . . . . .	1.100	2.750
20	Idem . . . . .	1.000	2.500
25	Idem . . . . .	900	2.250
30	Idem . . . . .	800	2.000
35	Idem . . . . .	700	1.750
70	Idem . . . . .	600	1.500
1056	Idem . . . . .	580	1.450

**MAISON A LOUER PRÉSENTMENT,**

Sise rue au Sucre, Section 4, N. 2841.

On pourrait y joindre un fond d'épicerie bien achalandé. Pour la voir et en traiter s'adresser dans la même maison.

(17)



**SERVICES**

**DE MESSAGERIE**

**EXPLOITATION GÉNÉRALE VAN GEND et C.°**

DÉPARTS D'ANVERS :

Pour Malines, Bruxelles, à six heures du matin ;  
 » huit » » »  
 » midi et demi ;  
 » trois heures de relevée ;  
 » quatre heures et demie du soir.  
 » dix heures du soir.  
 Pour Paris, en trent-quatre heures, et pour le prix de 22 francs dans le coupé ;  
 18 » » l'intérieur ;  
 15 » » la rotonde ;  
 12 » » sur la banquette.

Pour Turnhout, Gand et les Flandres, la Hollande.

S'adresser pour plus amples renseignements à la direction générale, marché aux OEufs, à Anvers ; à Bruxelles, [rue de la Madelaine, du Marais St.-Jean et de l'Hôpital.

**EXPLOITATION KOELMAN LAUWERS.**

DÉPARTS D'ANVERS.

Pour Bruxelles, à 6 heures du matin,  
 » 8 » » »  
 » midi et demi.  
 » 5 heures de relevée.  
 Pour la Hollande, à 6 1/2 heures du matin.

DÉPARTS DE BRUXELLES.

Pour Anvers, à 10 heures du matin,  
 » midi et un quart,  
 » 4 1/2 heures du soir,  
 » 11 heures du soir.

S'adresser à Anvers, Place Verte ; à Bruxelles, hôtel de Cologne rue de la Fourche.

**INSTITUT**

**ORTHOPÉDIQUE DE PARIS**

AU CHATEAU DE LA MUETTE A PASSEY,

Près du bois de Boulogne. Dirigé par MM. les Docteurs PRAVATZ et JULES GUÉRIN.

Cet établissement est destiné au traitement des difformités de la taille et des membres chez les personnes des deux sexes.

Une méthode de traitement que l'Académie Royale de Médecine a reconnue supérieure à toutes celles imaginées, jusqu'alors ; de nombreuses guérisons constatées par les premiers médecins de Paris, un système d'éducation positive composée des notions les plus utiles à acquérir, une excellente discipline morale et religieuse. Tels sont les titres qui ont acquis des suffrages unanimes à l'Institut Orthopédique de Paris.

Quarante arpens de parc et de jardins entourent deux corps de logis placés à une grande distance l'un de l'autre et disposés pour complète séparation des deux sexes. A cette réunion d'avantages, l'établissement de MM. Pravatz et Jules Guérin joint encore celui d'être à la portée de toutes les fortunes.

**BUREAU DES COURTIETS**

A. GIESE CH. GRISAR ET W. J. MARSILY

A ANVERS POUR LA HAVANE.

Le brick belge *Sophia Dorothea*, doublé et chevillé en cuivre, du port de 200 tonneaux, cap. Debarsec, pour partir vers le 15 courant. S'adresser pour plus amples informations à l'armateur monsieur Jean Key, ou aux courtiers susdits. (20)

**CHANGES. - ANVERS, LE 12 JANVIER.**

	Court Jours	2 Mois.	3 Mois.
Amsterdam . . . . .	5/4 0/0 perte.		
Rotterdam . . . . .	5/4 0/0 perte		
Paris . . . . .	fl. 47 5/16	P fl. 46 15/16	46 15/16 P
Londres . . . . .	fl. 12 15 3/4	fl. 12 05	P
Hambourg . . . . .	55 5/16	A 55 1/16	54 15/16
Bruxelles et Gand . . . . .	1/4 0/0 perte.		
Bons du trésor . . . . .			
Francfort . . . . .	56	P	6 SEMAINES.
Escompte . . . . .	4 1/2		
Bons du trésor . . . . .	4 1/2		

**BOURSE D'ANVERS. - DU 12 JANVIER.**

FONDS.	Int.	COURS	FONDS.	Int.	COURS.
BELGIQUE.					
ANVERS.					
Dette active.	5	104	P Dette différée.		191 1/4 P
« différée		45	P HAITI.		
Act. de l'E. . . . .	5	92	P Emp. à Par.	6	
E. de 48 M. . . . .	5	101	P GRÈCE.		
Act. ban. fon.			A E. à L. L. 100.	5	
Act. b. de . . . . .			PORTUGAL.		
HOLLANDE.			E. Dona M. a. L.	5	
Dette active.	2 1/2		RUSSE.		
Rentes remb.	5	98	P E. à A. H. et C.	5	
FRANCO.			P dito nouv. . . . .	5	
RUSSES.			Ins. au gr. liv.	6	
Act. de 500 fr.	5	228	P dito métal. . . . .	6	
Dito de 100 fr.	5	49	P DANEMARC.		
AUTRICHE.			A Em. à L. 1852.	5	
Métalliques . . . . .		102 1/8	P dito ch. Nott.	4	94 1/2 A
Lots fl. 100. . . . .		260	A dito à Lond. . . . .	5	76 1/2 A
» fl. 250. . . . .	4	424	P BRUSSE.		
» fl. 500. . . . .		712	A dito à L. 1850.	4	101 A
POLOGNE.			P dito lot. Berl.		104 1/2 A
» fl. 500. . . . .		124 3/4	NAPLES.		
» fl. 500. . . . .		149 1/2	Cert. Falc. . . . .	5	92 1/2
HESSE.			A Banq. du Tav.	5 1/2	66 a 66 1/8 P
Lots 25. 1854.		26 1/8	SICILE.		
BRÉSIL.			A Levée 1821.	5	95 1/4
Em. à L. 1824.	5	86	ditto de 1824.	5	
ESPAGNE.			ÉTAT ROMAIN.		
Emp. 1854 . . . . .	5	51 à 50 5/8	A ditto de 1852.	5	101 1/4
D. diff. 1854.		26	A C. R. à A. 1854	5	98 P
Dito. p. 1854.		16 1/2 à 5/8	P PIÉMONT.		
			Obligations. . . . .	4	570 P

Petite rue de la Bourse, 2 3/4 heures.

Point de variations dans la petite rue les cours comme à la côte. Il n'y a point eu de côte à Paris dimanche 10.

Par voie télégraphique.

Espagne. — Dette active 1/4 baisse sur la dernière côte.

**BOURSE DE BRUXELLES. - DU 11 JANVIER.**

Dette active, 2 1/2 . . . . .	55	P BRÉSIL	1824.	185 1/2 P
Emprunt de 24 mill. . . . .	101 1/8	P ESPAGNE	Ardoin. 1824.	50 5/4 P
Banque de Belgique . . . . .	114	P «	Fin cour. . . . .	50 5/4 P
Action de la banque. . . . .	815	P «	Gross. pièces. . . . .	50 1/4
Empr. de la ville 1852. . . . .	99 5/4	A «	Prime 1 mois. . . . .	—
Soc. de comm. de Br. . . . .	155 1/8	P «	Differ 1855. . . . .	26
Canal Sambe et Oise. . . . .	107 5/4	A «	ancien. . . . .	19 1/8 P
A. des Hauts. Fourn. . . . .	115	P «	Det. passiv. . . . .	17 P
A. Soc. d'Ongrée. . . . .	104 1/4	A Portugais . . . . .		
Dette act. holland. . . . .	55	A Changes Amst. c. j.		1 1/2 0/0 P
Rente rembours. . . . .	96	A Londres c. j. . . . .		12 15 P
Autriche Métall. . . . .	101 5/8	A «	deux mois. . . . .	12 7/2
NAPLES Falconet. . . . .	92	A Paris c. j. . . . .		pair A
ROME . . . . .	1855. 101	A «	deux mois. . . . .	1 1/2 0/0 P

**BOURSE D'AMSTERDAM. - DU 11 JANVIER.**

Dette active . . . . .	56 1/16	Dette diff. d'Esp. à P.		19 7/16
« différée . . . . .	1 15/64	Lots Banq. de Vienne.		99 1/2
Billets de change . . . . .	25	Métalliques . . . . .		99 1/2
Syndic. d'amord . . . . .	96 1/16	Act. Rotsch. 1 <sup>re</sup> lev.		
« » 5 1/2 . . . . .	80	« 2 <sup>me</sup> lev.		
Rend. remb. . . . .	2 1/2	Lots polonais . . . . .		126
Act. Soc. com. P. B.	125 1/8	Naples Falconet. . . . .		
Russie. Hoep. et com.	105 1/8	« à Londres . . . . .		
« ins. au gr. livre.	68 1/2	Brésiliens . . . . .		87
« cert. nég. Hamb.		Grecc. . . . .		
« emp. à Lond. . . . .		Contrib. de guerre. . . . .		
Prus. nég. à » . . . . .		Bill. du trésor. 6 0/0		
Danemarc. à » . . . . .		Lots prussiens . . . . .		105 5/4
Rente franç. 5 0/0 . . . . .	81 5/16	Cortès . . . . .		
« perpétuelle . . . . .		Ardoin . . . . .		51 5/8
« d'Amst. . . . .		Defférée . . . . .		
« p. Lond. 3 0/0 . . . . .		passive. . . . .		16 15/16

**BOURSE DE LONDRES. - DU 9 JANVIER.**

5. p 0/0 Consolidés. . . . .	92 5/8 5/4	« Ardoin . . . . .		50 1/2 5/4
Omniun . . . . .	5 1/8	« Scrip. . . . .		
Belges 1852. . . . .	101 1/2	« Dette différ.		25 1/4
Hollandais 5 p. 0/0 . . . . .	5 105 1/8	« passiv. . . . .		16 1/8 5/8
« 2 1/2 p. 0/0 . . . . .	54 7/8 55 1/8	Brésilien 8472 . . . . .		84 1/4 5/4
Portugais nouveaux. . . . .	5 85	Mexicains 6 p. 0/0 . . . . .		58
« 5 . . . . .	54 5/4	Chili . . . . .		45 1/2 46 1/2
Espagne Cortès. . . . .		Colombie . . . . .		53 1/4 5/4

**FRANCFORT S. M., LE 8 JANVIER 1856.**

COUS DES CHANGES.	PAPIER.	ARGENT.
Amsterdam, à court jours . . . . .	—	157 7/8
« à deux mois . . . . .	—	157 1/4
Augstbourg, à court jours . . . . .	—	100 1/4
Berlin, « » . . . . .	105 5/4	—
Brème, « » . . . . .	109 5/8	—
Hambourg, « » . . . . .	—	147 5/8
« à deux mois . . . . .	—	146 7/8
Leipzig, à courts jours . . . . .	—	99 5/8
« pendant la foire . . . . .	—	—
Londres, à courts jours . . . . .	—	—
« à deux mois . . . . .	—	150 7/8
Lyon, à courts jours . . . . .	—	78 7/8
Paris, « » . . . . .	—	78 7/8
« à deux mois . . . . .	—	78 5/8
« à cent jours . . . . .	—	—
Vienne, à courts jours . . . . .	100 1/2	—
« à trois mois . . . . .	—	—
Escompte . . . . .	5 5/4	—